

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2202

Artikel: Démocratie Internet : du vote électronique à la lutte contre les manipulations : la méfiance grandit, à juste titre
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023239>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Démocratie Internet: du vote électronique à la lutte contre les manipulations

La méfiance grandit, à juste titre

Jean-Daniel Delley - 18 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33065>

«*Le vote électronique, quelles que soient les formes qu'il prendra, ne devra pas être instauré avant que les questions de sécurité, de secret du vote et d'élimination des abus n'aient trouvé réponse. La démocratie est affaire de confiance et sans confiance aucune démocratie ne peut survivre.*» Dans son premier [rapport](#) sur le vote électronique du 9 janvier 2002 (p. 627), le Conseil fédéral semble bien conscient des risques liés à ce nouveau mode de vote. Mais, dans le même temps, il tient à ne pas perdre de temps pour «*moderniser la démocratie et la rendre plus attrayante*» (p. 620), de manière à ce que la Suisse puisse bien «*se positionner sur le marché*» (p. 622), où «*la concurrence internationale est rude*».

Les premiers travaux et les expériences-pilotes n'ont guère soulevé de contestations, si ce n'est de la part de spécialistes de l'informatique exigeant la publication du code source des logiciels utilisés, de manière à pouvoir contrôler la régularité des opérations ([DP 1784](#)). Genève, Neuchâtel et Zurich figurent parmi les cantons pionniers en la matière. Le premier a même développé son propre système – un investissement de près de 8 millions de francs – qu'il espère bien pouvoir commercialiser.

De son côté, [La Poste](#) a également créé un système et se profile en concurrente des Genevois. L'entreprise ne concerne donc pas seulement l'avenir de la démocratie; elle a également une dimension commerciale.

Après ce long [cheminement expérimental](#), le Conseil fédéral veut finaliser le projet de vote électronique de manière à ce que deux tiers des cantons puissent introduire ce nouveau canal d'expression de la volonté politique dès 2019. Déjà lors des récentes élections cantonales, le corps électoral genevois a pu opter pour ce canal, sans qu'on ait pu observer un impact significatif sur le [taux de participation](#) – érodé par l'intérêt relativement faible des nouveaux citoyens naturalisés, selon [Yves Nidegger](#), conseiller national UDC et candidat malheureux au Conseil d'Etat genevois.

Les réticences et les craintes, longtemps limitées à un petit cercle de spécialistes informatiques, touchent maintenant le monde politique. Le parlement uranais vient de refuser, à la quasi-unanimité, d'édicter une base légale permettant le vote électronique. Au niveau fédéral, le conseiller national Dobler (PLR/SG), par ailleurs l'un des fondateurs de la

société Digitec, spécialisée dans la vente en ligne de matériel informatique principalement, veut soumettre les systèmes de vote à un test de résistance. Pour attirer les meilleurs *hackers*, il suggère d'offrir une prime jusqu'à un million de francs à ceux qui réussiraient à falsifier des votes. Il retire sa [motion](#) lorsque le Conseil fédéral annonce que des tests seront réalisés. Son collègue Franz Grütter (UDC/LU), propriétaire d'une société informatique, veut introduire un [moratoire](#) de 4 ans, de manière à évaluer les expériences faites à l'étranger en tenant compte des récents cas de cyberattaques, notamment contre des systèmes de vote électronique.

La [proposition](#) la plus radicale provient du Vert Balthasar Glättli (ZH): toutes les étapes essentielles au déroulement d'une élection et d'une votation doivent pouvoir être vérifiées publiquement; l'établissement des résultats doit pouvoir être vérifié par les électeurs sans qu'ils disposent de connaissances spécialisées particulières ([DP 2191](#)). A noter que son initiative parlementaire est cosignée par des députés de tous les partis, à l'exception du PDC. La proposition renvoie à l'autogestion démocratique du processus de vote: les citoyens

eux-mêmes prennent en charge le contrôle de la bonne tenue des opérations. Or, pour ce qui est du vote électronique, cette vérification ne peut être confiée qu'à des experts. Du moins pour le moment.

Il ne s'agit pas de refuser par principe l'innovation technique, mais d'en conditionner l'utilisation aux exigences de la transparence démocratique. D'ailleurs la [Norvège](#) a renoncé à poursuivre ses essais tout comme d'[autres pays](#), alors que la France semble s'accrocher à cette expérience.

Enfin Franz Grütter et un groupe de juristes, d'experts informaticiens et de *hackers* annoncent le lancement d'une [initiative populaire](#) visant à interdire le vote électronique.

Avec le vote électronique, une partie du processus de vote se déroule dans une sorte de [boîte noire](#) particulièrement vulnérable à des manipulations. Cette faiblesse peut mettre en danger les institutions démocratiques qui, comme le rappelle le Conseil fédéral, reposent sur la confiance.

Pourtant ce problème

technique - peut-être sera-t-il résolu dans l'avenir - ne doit pas faire oublier un autre danger auquel est actuellement confrontée la démocratie. En effet, si la [Constitution fédérale](#) garantit au corps électoral l'expression sûre et fidèle de sa volonté, elle protège également la libre formation de l'opinion des citoyennes et citoyens. Or on sait maintenant comment, par le biais des réseaux sociaux, des organisations ont mené de vastes campagnes visant à influencer des scrutins. C'est là que réside l'urgence, avec ou sans vote électronique.

La révolution en marche?

Les chaînes de blocs promettent la lune en plus des cryptomonnaies. Attendons encore pour voir

Jean-Pierre Ghelfi - 19 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33071>

Pour un béotien comme le soussigné, entrer dans le monde de l'informatique pointue comportant des algorithmes et des programmes complexes n'est pas vraiment une sinécure! Il faut pourtant y faire un bout de chemin pour tenter de comprendre pourquoi les cryptomonnaies ([DP 2200](#)) ont besoin des [chaînes de blocs](#) (*blockchain* en anglais) pour exister et se développer.

L'idée que l'on peut se faire des chaînes de blocs est devenue si étroitement liée au bitcoin que l'on pourrait croire ces deux termes quasiment synonymes. Il n'en est rien. Les chaînes de blocs se présentent

comme un nouveau concept d'[Internet](#). Lequel, rappelons-le, fonctionne comme un réseau mondial accessible au public. En fait, il s'agit d'un réseau de réseaux, sans centre névralgique, composé de millions de réseaux aussi bien publics (administrations et universités par exemple) que privés (commerces et finances notamment).

Chacun de ces réseaux repose sur un système informatique propriétaire qui enregistre le nom et les données de chacun de ses abonnés. Ces dernières, comme nous l'avons appris ces derniers mois, peuvent être détournées et mises au service

d'objectifs qui n'ont rien à voir avec le service attendu de Facebook ou d'autres.

Une base de données

Les chaînes de blocs se distinguent d'Internet notamment par le fait qu'elles ne sont pas liées entre elles. En clair, chacun des organismes qui utilisent cette technologie est indépendant de tous les autres. La caractéristique principale des chaînes de blocs est d'être décentralisée. Il n'y a pas de serveur unique. Personne en particulier n'en assure le fonctionnement. L'ensemble du système est sécurisé par cryptographie.